

Brunswick, Kouchibouguac et Fundy; Nouvelle-Écosse, Cap-Breton et Kejimikujik; Île-du-Prince-Édouard, Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard; Terre-Neuve, Terra Nova et Gros Morne.

Dans le cas des parcs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les terres ont été réservées en vertu d'un décret du conseil stipulant qu'elles ne devaient pas servir à d'autres usages. Dans les territoires provinciaux les terres sont acquises par la province conformément à un accord fédéral-provincial prévoyant la création d'un parc national. Ces terres sont transférées au gouvernement du Canada et l'existence du parc devient officielle lorsque le Parlement ajoute la description des limites à l'Annexe de la Loi sur les parcs nationaux.

En 1971 paraissait *Le manuel de planification du réseau des parcs nationaux*, qui fait état de la nécessité de mesures nouvelles et exhaustives visant à préserver l'héritage naturel du Canada. Dans le but de protéger non seulement les régions aux paysages particulièrement pittoresques mais aussi celles qui offrent des caractéristiques physiques ou biologiques représentatives, on a désigné 41 régions naturelles et défini les principaux aspects de leur histoire naturelle.

D'une superficie globale de plus de 50,000 milles carrés, le réseau est actuellement le plus vaste au monde et celui qui prend le plus rapidement de l'expansion. L'objectif est de compter entre 40 et 60 parcs nationaux au Canada d'ici l'an 2000.

Une liste détaillée des parcs nationaux figure dans les éditions de 1972 et 1973 de *l'Annuaire du Canada*, et une carte de ces parcs et des précisions sur chacun d'eux sont fournies dans *Les parcs nationaux du Canada*, publication du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Chaque parc est aménagé de façon à permettre la meilleure utilisation de ses possibilités du point de vue loisirs et conservation. Les visites touristiques, le camping, la pêche, les excursions à pied, la photographie et l'étude de la nature sont les divertissements les plus en vogue dans les parcs. En 1970, un programme a été mis sur pied qui vise à encourager les associations nationales, provinciales et locales, ainsi que les particuliers, à faire connaître leurs opinions lors de réunions publiques au sujet des plans d'aménagement de certains parcs.

En 88 ans, grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, le réseau des parcs nationaux du Canada est devenu le plus vaste au monde. En 1973 plus de 16 millions de personnes ont visité les parcs.

Réseau de canaux. En raison de leur valeur naturelle et historique, huit canaux et cours d'eau situés en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse sont actuellement en voie d'aménagement. Ces canaux, outre qu'ils offrent une vaste gamme d'activités récréatives nautiques, rappellent les premières années du Canada où ils constituaient d'importants chaînons du réseau de transport.

En Ontario, le canal Trent-Severn, d'une longueur de 240 milles, relie le lac Ontario à la baie Georgienne grâce à 43 écluses, un chemin de fer de manœuvre, 33 milles de canaux artificiels et 207 milles de lacs et rivières pittoresques. Le passage d'une écluse prend de 15 à 20 minutes. Le canal Rideau, qui s'étend sur 125 milles et relie Kingston à Ottawa, serpente dans une partie de la magnifique région des lacs Rideau. Il compte 47 écluses; le passage d'une écluse prend de 10 à 15 minutes. La voie comprend 12 milles de canaux et le reste est composé des chenaux de lacs et rivières. Au Québec, le réseau est constitué d'une part par la rivière Richelieu, qui s'étend sur 45 milles et relie le Saint-Laurent au lac Champlain, comprenant neuf écluses dans le canal Chambly (12 milles de long) et l'écluse Saint-Ours, et d'autre part par la rivière des Outaouais qui comprend les écluses Carillon et Sainte-Anne. Dans l'île du Cap-Breton, le canal St. Peters, long d'un demi-mille, relie les lacs Bras-d'Or à l'Atlantique.

Parcs de littoral nationaux. Le Canada est entouré de trois océans et possède le plus grand volume d'eau douce au monde. On élargira le réseau des parcs nationaux de façon à ce que soient représentées les côtes du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique ainsi que les eaux intérieures, et on définira des régions naturelles de littoral et des thèmes d'histoire naturelle correspondants.

Formations naturelles. La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, permettrait de présenter sur place l'évolution naturelle du Canada.